

Pleudihen

Village



09/04/2021 n°2085

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 25/03 à 20h à la Salle des Fêtes. Les principales décisions prises sont les suivantes :

FINANCES – Budgets primitifs 2021 et vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale (cf. Pleudihen Village du 05/03/2021).

FINANCES – Extension de la Maison de Santé : demande de subvention. Le Conseil municipal sollicite une subvention de l'Etat pour les travaux de l'extension de la Maison de Santé (montant estimatif des travaux : 650.000 €) par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

TRAVAUX – Raccordement réseaux de 2 lots à la Furetais. Jean-François HULAUD, Adjoint aux Travaux, indique que deux lots doivent être raccordés au réseau d'eau potable pour que les constructions puissent démarrer. Dinan Agglomération facturera les travaux pour un montant de 7.200€. La Commune refacturera ce montant aux propriétaires.

AFFAIRES GENERALES – Règlement du Jardin du Presbytère. Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement, indique que le Jardin sera ouvert au public du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 9h à 18h. Un règlement sera affiché à l'entrée du Jardin après validation de la Paroisse.

ENVIRONNEMENT – Inventaire complémentaire des cours d'eau. Pierre CHOUIN rappelle que l'inventaire a été voté en 2014. 6 nouveaux cours d'eau ont été identifiés par les agents : à la Ville Ger, au Pommeret, au Pont de Cieux, à la Ville Renaud, deux à Saint-Méleuc. Le Conseil municipal a validé l'ouverture de la procédure d'inventaire complémentaire qui sera réalisé par Dinan Agglomération.

RETOUR SUR LA COMMISSION AGRICOLE. M. le Maire indique que la Commission Agricole intercommunale a été installée le 18/03 à la Salle des Fêtes de Pleudihen-sur-Rance. Elle a réuni des élus des trois communes (Pleudihen, Saint-Hélen, La Vicomté-sur-Rance) ainsi que 18 exploitants agricoles, soit environ la moitié des exploitations. Cette commission a pour but de valoriser l'agriculture des communes, d'encourager, favoriser et développer les bonnes pratiques environnementales, et de concilier les besoins de l'activité agricole avec son entourage. Après un temps de prise de parole de chacune des personnes présentes, des priorités ont été identifiées avec les agriculteurs. Certaines d'entre elles pourront faire l'objet de groupes de travail, d'autres de rendez-vous spécifiques avec des acteurs externes (gendarmerie, ...). M. le Maire observe que beaucoup de jeunes agriculteurs étaient présents et note une véritable volonté d'avancer de manière concertée entre exploitants et municipalités.

RETOUR SUR LA COMMISSION JEUNES. Jacques TERRIERE, Adjoint délégué à la Culture et la Citoyenneté, présente cette commission qui regroupe désormais 22 jeunes âgés de 14 à 20 ans et souhaitant participer à la vie communale. Les principaux thèmes abordés sont l'environnement, les équipements sportifs, la vie sociale (droits et devoirs), la culture et les animations, les transports. Cette commission s'est déjà réunie à deux reprises. Une réunion plénière trimestrielle sera fixée avec un compte-rendu qui sera présenté en Conseil municipal.

DIVERS – Jardin du Souvenir. M. le Maire rappelle que cet espace est un lieu de recueillement pour les familles qui y déposent les cendres de leurs proches. Certains, des familles comme des élus, considéraient l'endroit insuffisamment respecté et terni par le temps. Le Conseil municipal avait proposé qu'il soit modifié. Un nouvel aménagement a été réalisé par les services techniques de la commune.

DIVERS – Stationnement dans le bourg. M. le Maire informe les élus de la décision prise de passer des places de stationnement, situées place de l'Eglise, en zone bleue, à la demande de commerçants, afin d'encourager la rotation des véhicules.



STATIONNEMENT INTERDIT

sur le parking du
Moulin de Mordreuc

Lundi 12 AVRIL 2021

De 08h00 à 12h00

(mise à l'eau de bateaux par le
Cercle Nautique des Gabariers)

CENTRE CULTUREL /BIBLIOTHÈQUE
02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h00
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30



MARCHÉ tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs,
boucherie-charcuterie, galettes, artisanat,
fromages, produits laitiers fermiers...

INFOS PRATIQUES



Sapeurs-pompiers :

112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. **Pharmacie :** 3237

Sage-femme ☎09.84.45.25.37

Assistante sociale : RDV au
02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »
☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance
☎02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence
en mairie (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

Solidarités Nouvelles face au chômage reçoit en mairie sur RDV
chaque 2ème mardi du mois.
Inscription au 02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : **mardi 13/04**
Dans le bourg : **tous les mardis.**





**ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE
PLEUDIHEN – SAINT-HELEN – LA VICOMTE**
Période du 12/04 au 23/04

A la suite des annonces présidentielles du 31/03, les dates des vacances scolaires ont été modifiées et se tiendront désormais du lundi 12/04 au vendredi 23/04.

Durant cette période, le Centre de loisirs accueillera en priorité les enfants dont les parents exercent une profession reconnue prioritaire (même liste que pour les écoles).

L'accueil se fera uniquement sur le site de Saint-Hélen (Maison des Lutins, derrière l'école publique)

Garderie : 07h30 - 09h et 17h15 – 18h45

Accueil : 09h – 09h15 et 17h – 17h15

Journée : 09h15 – 17h (repas + goûter)

Fiche de présence à remplir obligatoirement. A demander auprès de José ESCANEZ (02.96.83.20.20 / 06.68.19.26.42, pleudihen.jeunesse@orange.fr)

Il n'y aura pas de transport en car entre les communes.

La facturation se fera en fonction du quotient familial.

En cette période de renforcement des dispositions nationales de lutte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19, **les établissements suivants demeurent ouverts (aux horaires habituels) :**

* **La Mairie**

* **La Bibliothèque / Centre culturel**

* **Les déchetteries de Dinan Agglomération**

La collecte des déchets ménagers et du tri sélectif est maintenue

Ne jetez pas vos anciens documents !

Lors d'un déménagement ou d'un héritage, nous avons tendance à nous débarrasser de beaucoup de choses. On doit vider en urgence un lieu ou alors cela traîne depuis trop longtemps à la maison et personne n'en veut !

Pourtant certains documents anciens (cartes postales, lettres et photos de familles, journaux locaux et objets d'autrefois...) peuvent receler d'une grande richesse. Non pas par leur valeur financière mais par le patrimoine historique local qu'ils représentent.

Lorsque vous en venez au moment du tri ou que vous êtes dans l'obligation de vider une maison, pensez à nous en aviser. Pour cela, indiquez nous simplement le lieu et la nature des documents ou objets (n'hésitez pas à nous adresser une photo). Si nos experts le jugent opportun, nous vous proposerons soit de vous débarrasser, soit de conserver une copie pour nos archives si le document a une valeur et nous vous inviterons à le conserver.

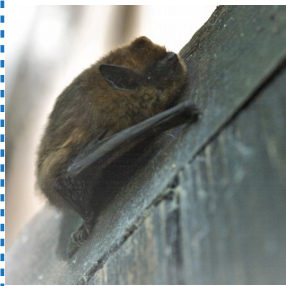
Mail : mairie.pleudihen@wanadoo.fr - Tél 02 96 83 20 20

**DINAN AGGLOMERATION
La BIODIVERSITE**

Jessie, la chauve-souris, s'est cachée sur le territoire de Dinan Agglomération et nous souhaitons la retrouver. Aidez-nous à enrichir l'Atlas de la Biodiversité !

Si vous voyez Jessie, localisez-la sur la plateforme en ligne

biodiversite.dinan-agglomeration.fr



ASSOCIATION

« Demain ça commence aujourd'hui »

Recyclage : des pictogrammes pas toujours très clairs figurent sur nos emballages : comment s'y retrouver et rendre le tri efficace ?



Le pictogramme qui prête le plus à confusion... La double flèche signifie que le fabricant qui met un article sur le marché **contribue financièrement à une taxe pour un système de gestion des déchets d'emballage**. Il ne signifie absolument pas que l'emballage est recyclable.



Le cercle de Möbius est le **symbole universel des matériaux recyclables**, mais si le cercle inclut un pourcentage au centre, la signification change du tout au tout. Le pourcentage indique que l'emballage contient une certaine quantité de matières recyclées.



Triman, pictogramme auquel on peut le plus se fier : il signifie que le **produit est récupérable**. Symboliquement, la silhouette sert à démontrer l'action citoyenne, les trois flèches représentent le tri et la flèche circulaire incarne le recyclage.



Tidyman, Ce logo n'est pas une référence liée au recyclage. Il **incite les gens à la propreté** et à jeter les emballages dans une poubelle après consommation.

“PLEUDIHEN il y a 50 ANS”

20 JUILLET 1963 : FERMETURE DE L'ESTUAIRE

En 1961 débute la construction du Barrage de La Rance. Le 20 juillet 1963, l'estuaire est coupé et ce durant 3 ans. L'usine marémotrice est officiellement inaugurée par le Général De Gaulle le 26 novembre 1966. Entre-temps, une digue est construite à Mordreuc (photo de la construction en 1966) et aux Bas-Champs. La « maîtrise » du Barrage sur les hauteurs de marées et les durées d'étals modifient l'impact que la mer avait naturellement sur les 15km de rivages pleudihennais.

